



DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

ARRONDISSEMENT D'ANNECY

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES SOURCES DU LAC D'ANNECY

« Le Carré des Tisserands » 32 Route d'Albertville
BP 42 - 74210 Faverges-Seythenex

Extrait du registre des délibérations du : **CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 20 juin 2019 - 19h

N° 73/19

Date de convocation : **14/06//2019**

Conseillers en exercice : **34**

Présents : 24

Votants : 27

Président : **Michel COUTIN**

Secrétaire de séance : **Hervé BOURNE**

Objet : ECONOMIE – INSERTION – CHANTIER D'INSERTION – COMITE DE SUIVI

Membres Présents

Michèle LUTZ	Philippe PRUD'HOMME	Valérie GARDIER	Rosemonde SCHINDLER	Nicolas BLANCHARD
Michel COUTIN	Gérard CHAMPANGE	Joëlle KOURTCHEVSKY	Jacky GUENAN	Françoise KLEMENCIC
Ulrich GAGNERON	Jeannie TREMBLAY	Laurence GODENIR	Hervé BOURNE	Lucie LITTOZ
Christian BAILLY	Marcel CATTANEO	Sylviane REY	Jean-Louis MERLE	Marc MILLET-URSIN
Marc LLEDO	Roland MERMAZ-ROLLET	Roland BLAMPEY	Nicolas BALMONT	

Membres Excusés

Roland AUMAIRE pouvoir à Hervé BOURNE	Sonia GIFFORD pouvoir à Sylviane REY	Jacques TRESALLET pouvoir à Gérard CHAMPANGE	Lionel LITTOZ-MONET
---------------------------------------	--------------------------------------	--	---------------------

Jean-François FREALLE

Membres Absents

Valérie AMADIO	Paul CARRIER	Sarah DI-GLERIA	Gérard MERMIER
Richard LESOT			

Conformément au règlement intérieur de l'assemblée, Monsieur Michel COUTIN propose en début de session du conseil communautaire d'ajouter un point à l'ordre du jour, à savoir : Création d'un comité de suivi chargé plus particulièrement de l'évolution de l'Activité Le Galta.

Le conseil communautaire accepte la proposition de Monsieur le Président.

Monsieur Nicolas BLANCHARD, Vice-président chargé du Développement Economique et de la Communication explique que ce comité de suivi devra entre autres élaborer un cahier des charges dans le respect du projet politique validé à l'unanimité par le conseil communautaire le 16 novembre 2017 (délibération N° 163/17)

Ledit cahier des charges devra être transmis aux candidats potentiels au plus tard le 01 septembre 2019 pour un début d'activités au 01 janvier 2020.

Par ailleurs, le comité de suivi sera appelé à se prononcer sur le bilan comptable qui lui sera présenté par le Cabinet PISSETTAZ et il proposera au conseil communautaire le montant qui devra être pris en compte pour couvrir le déficit du Galta.

Ledit comité devra aussi assurer un suivi de l'évolution du Galta. Une première réunion réunissant CREA et ce comité de suivi est souhaitée par les élus dès Juillet 2019.

Monsieur le Vice-président demande aux membres du conseil communautaire de se prononcer sur la création du comité de suivi dont il s'agit.

Le Conseil Communautaire accepte la création d'un comité de suivi chargé plus particulièrement de l'évolution de l'activité Le Galta ainsi que d'autres tâches associées et charge Monsieur le Vice-président de procéder à son installation au plus tôt.


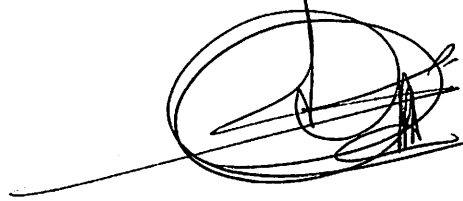
Résultat du vote :

Votants :	27	Abstention :	0	Exprimés :	27
Pour :	27	Contre :	0		

Délibération rendue exécutoire le :
Affichage le

Copie(s) interne(s):
-Economie (N. OURCHID)

FAVERGES-SEYTHENEX, le 18/07/2019
LE PRESIDENT,
Michel COUTIN



*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou notification.
Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal Administratif de Grenoble par courrier (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble Cedex) ou par voie dématérialisée en utilisant l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date d'affichage, ou à compter de la réponse de la Communauté de Communes des Sources du Lac d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*